

ÉCRITS PERSONNELS (EP)

CHAPITRE 1^{er} VOEU HÉROÏQUE

- 1 01 Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à la dite Société.
- 1 02 Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement. En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société. Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge 1691. En foi de quoi nous avons signé.

CHAPITRE 2^{ème} FORMULE DES VOEUX

- 2 01 Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.
- 2 02 Et pour cet effet, je Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, promets et fais vœu de m'unir et demeurer en société avec les Frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel Charles Rasigade, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean Louis de Marcheville, Michel Barthélemy Jacquinot, Edme Leguillon, Gilles Pierre et Claude Roussel,
- 2 03 pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites en quelque lieu que ce soit, quand même je serai obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement, ou pour faire dans la dite société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de la société, soit par les Supérieurs qui en auront la conduite;

- 2 04 c'est pourquoi, je promets et fais voeu d'obéissance tant au corps de cette société qu'aux Supérieurs, lesquels voeux tant d'association que de stabilité dans la dite société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie,
- 2 05 en foi de quoi j'ai signé: fait à Vaugirard, ce sixième juin, jour de la fête de la très sainte Trinité de l'année mil six cent quatre-vingt quatorze.
(s) De la Salle.

CHAPITRE 3^{ème} RÈGLES QUE JE ME SUIS IMPOSÉES

- 3 01 Je ne sortirai point sans quelque nécessité, et sans avoir pris un quart d'heure de temps pour examiner devant Dieu si la nécessité est réelle ou seulement imaginaire. Si la chose presse, je prendrai au moins un *Miserere* de temps pour cela, et pour me mettre dans l'esprit quelque bon sentiment.
- 3 02 Je prendrai tous les jours un temps pour le quart d'heure que je dois employer pour renouveler la consécration de moi-même à la très sainte Trinité.
- 3 03 Bonne règle de conduite de ne point faire de distinction entre les affaires propres de son état, et l'affaire de son salut et de sa perfection et s'assurer qu'on ne fera jamais mieux son salut, et qu'on n'acquerra jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de sa charge, pourvu qu'on les accomplisse en vue de l'ordre de Dieu. Il faut tâcher d'avoir toujours cela en vue.
- 3 04 Quand j'irai voir quelqu'un, je prendrai garde de ne dire que le nécessaire, et de ne point parler d'affaires du monde, ni d'inutiles, et de n'y être non plus qu'une demi-heure au plus.
- 3 05 J'unirai au moins vingt fois par jour mes actions à celles de Notre-Seigneur et je tâcherai d'y avoir des vues et intentions conformes aux siennes. J'aurai pour cet effet un petit papier que je piquerai autant de fois que je l'aurai fait; et autant de fois que j'y aurai manqué chaque jour, je dirai autant de *Pater*, en baisant la terre à chaque *Pater* avant que de me coucher.
- 3 06 Quand mes Frères me viendront demander quelques avis, je prierai Notre-Seigneur de le leur donner. S'il est de conséquence, je prendrai garde de me tenir pendant ce temps en récollection, et d'élever mon coeur à Dieu pendant quelque temps.
- 3 07 Lorsqu'ils me diront leurs fautes, je me regarderai comme en étant coupable devant Dieu par mon peu de conduite pour ne les avoir prévenus, soit par des avis que je leur aurais dû donner, soit en veillant sur eux; et si je leur impose une pénitence, je m'en imposerai une plus grande; et si la faute est considérable, outre la pénitence je prendrai un temps en particulier, comme une demi-heure ou une heure même, plusieurs jours de suite, surtout le soir, pour en demander pardon à Dieu. Si je me considère comme tenant la place de Notre-Seigneur à leur égard, ce doit être dans la vue que je suis obligé de porter leurs péchés comme Notre-Seigneur a porté les nôtres, et que c'est une charge que Dieu m'impose à leur égard.

- 3 08 Je regarderai toujours l'ouvrage de mon salut et l'établissement et conduite de notre communauté comme l'ouvrage de Dieu: c'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres; et je le consulterai beaucoup sur tout ce que j'aurai à faire, soit pour l'un, soit pour l'autre; et je lui dirai souvent ces paroles du prophète Habacuc, *Domine, opus tuum*.
- 3 09 Je me dois souvent considérer comme un instrument, qui n'est bon à rien qu'en la main de l'Ouvrier; ainsi je dois attendre les ordres de la providence de Dieu pour agir, et cependant ne les pas laisser passer quand ils sont connus.
- 3 10 En quelque différent état que je sois, je suivrai toujours un ordre et un règlement de journée avec la grâce de Notre-Seigneur, en laquelle seule je me confie pour cela; car c'est à quoi je n'ai jamais pu me fixer; et la première chose que je ferai lorsque je changerai d'état, sera d'en dresser un nouveau, et je ferai toujours pour cela un jour de retraite.
- 3 11 Quand j'aurai à aller à la campagne, je ferai un jour de retraite pour m'y disposer, et je tâcherai de me mettre en état de faire au moins pendant que je serai en chemin, trois heures d'oraison par jour.
- 3 12 Quand quelque personne, soit Supérieur ou autre, me fera quelque peine, et naturellement parlant me choquera en quelque chose, je prendrai garde de n'en point parler; et quand on m'en parlera, je les excuserai, et ferai entendre qu'ils ont eu raison.
- 3 13 Il faut que je prenne bien garde au temps que j'ai perdu, et à n'en jamais perdre; il n'y a qu'une grande vigilance qui puisse y apporter remède; et il semble encore qu'il n'y ait qu'une longue retraite, qui puisse me procurer cette vigilance.
- 3 14 Bonne règle de ne pas tant se mettre en peine de savoir ce qu'il faut faire, que de faire parfaitement ce qu'on sait.
- 3 15 Le matin je prendrai un quart d'heure pour prévoir les affaires que j'aurai pour m'y bien comporter, les occasions de chute que je pourrai avoir pour m'en préserver, et je prendrai des mesures pour la conduite de ma journée.
- 3 16 J'ai par le passé souvent manqué à dire le chapelet, quoique ce soit une prière de Règle dans notre communauté: il faut dorénavant que je ne me couche pas que je ne l'aie dit.
- 3 17 Il faut aussi que je ne passe pas un seul jour, hors quand je serai en campagne, sans visiter le très saint Sacrement; encore pour lors, si je puis passer auprès de l'église de quelque village, je me mettrai à genoux pour adorer le très saint Sacrement, et le ferai autant de fois que cela m'arrivera.
- 3 18 Je ferai en sorte d'élever mon coeur à Dieu autant de fois que je commencerai quelque action; et quelque chose que j'entreprenne, je ferai en sorte de ne le faire qu'après la prière.
- 3 19 La Règle de la communauté est de ne point entrer, soit dans la maison, soit dans sa chambre, sans prier Dieu et renouveler son attention à lui, je prendrai garde de n'y point manquer.
- 3 20 Je réciterai tous les jours une fois le *Pater noster* avec le plus de dévotion, d'attention et de foi qu'il me sera possible, par soumission à Notre-Seigneur qui nous l'a enseigné et ordonné de le réciter.

CHAPITRE 4^{ème} TESTAMENT

- 4 01 "Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Écoles chrétiennes auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Église et surtout dans ces temps fâcheux, et pour en donner des marques de ne se désunir en rien de notre saint Père le pape et l'Église de Rome, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph patron et protecteur de leur Société, et de s'acquitter de leur emploi avec zèle et avec désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime, et une obéissance aveugle envers leurs Supérieurs, qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté".

Fin